



Genève 05 avril 2017

Objectif -20% de retraite pour la fonction publique

par Jérôme Faas - La caisse de pension de l'Etat affronte un gros grain. Les futures prestations de 2e pilier des actifs vont être limées.

Menace sur la bourse des fonctionnaires. Leurs futures rentes LPP risquent fort d'être amputées de 20%. Le comité de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) doit voter d'ici juin les mesures destinées à combler le trou de 1,4 milliard créé par la baisse du taux technique (encadré).

Le relèvement de l'âge pivot de la retraite de 64 à 65 ans dès 2018, déjà décidé, équivaut à une baisse de 5% des prestations. Il est dorénavant question de réduire le taux de rente de 60% à 51% (soit une baisse de 15%). **«C'est le pire scénario, juge Marc Simeth, patron du Cartel intersyndical de la fonction publique. On ne va pas se laisser faire.»** Une option plus douce, à 54% (soit une baisse de 10%), est aussi étudiée. Dans les deux cas, il est prévu d'amortir le choc avec un compte individuel alimenté les années où la bourse sourit. Me Alves de Souza, président de la CPEG, tait quelle solution a les faveurs du comité. Il confirme que l'objectif d'une baisse de 20% des prestations existe. Mais rien ne serait encore acté. «On va plutôt vers un paquet de mesures».

Le timing joue ici un rôle crucial: le comité de la CPEG est formé, à parts égales, de représentants des employés et de l'employeur. En cas d'égalité, le président tranche. Il se trouve jusqu'à l'été dans le «camp» de l'employeur, qui perdra donc bientôt la main. Me Alves nie une telle polarisation, mais le Cartel est sûr que tout est fait pour imposer une solution défavorable aux employés avant le changement de majorité.

Un trou soudain de 1,4 milliard

La caisse de l'Etat (CPEG) est en danger car il a été décidé, au niveau suisse, de baisser le taux technique de 0,5%. Son vice-président illustre fin 2016: «Vous avez un billet de 100 francs. Un taux de 10% permet de servir une rente de 10 francs. Si d'un coup ce taux passe à 5%, il faut 200 francs pour verser la même rente.» La CPEG tourne bien mais la baisse du taux a créé un engagement de 1,4 milliard. Pour y faire face, l'expert de la caisse a recommandé de baisser les prestations à venir de 20%.

Le Conseil d'Etat va agir

La caisse n'agit que sur les prestations. Le Conseil d'Etat décide du financement et du système de prévoyance. Il peut renflouer la CPEG (plus il le fait, moins baisser les prestations s'impose), ou/et passer de la primauté des prestations (niveau de rente garanti) à celle des cotisations (taux d'épargne fixe). Mardi, le président du Gouvernement François Longchamp confirmait le dépôt d'un projet de loi avant fin juin 2017. "Nous négocions avec les représentants du personnel. La difficulté, c'est qu'ils n'ont pas encore arrêté leur position et le Conseil d'Etat n'a donc pas encore pu se déterminer. Nous pensons que seul un projet politiquement consensuel est susceptible de recueillir une majorité parlementaire, puis populaire."